

Déclaration CAPA d'installation

Cette première CAPA de l'année 2019 suit de près des élections professionnelles qui n'auront pas été une réussite au niveau organisationnel. Nous déplorons les difficultés à pouvoir voter dans des conditions de confort satisfaisant puisqu'en ce qui concerne les PsyEN EDA la récupération du code permettant l'accès au vote demandait un déplacement à l'inspection, ce qui a découragé plus d'un.e collègue, notamment pour des problèmes de distance. Par ailleurs et ce dès l'ouverture du scrutin, des problèmes techniques ont compliqué l'accès au vote. Nous saluons donc la persévérance des collègues qui, malgré ces difficultés, ont voté dans notre académie pour **71,81 % d'entre eux, soit 11 points de plus qu'au scrutin de 2017**. Il semble nécessaire dans l'analyse de ces résultats de prendre en compte l'inquiétude et la colère grandissantes des collègues face à des choix politiques réduisant toujours davantage les services publics. **En recueillant les 2/3 des voix exprimées, la liste FSU conforte sans conteste sa position majoritaire pour représenter la profession dans les 2 spécialités du 1er et du 2nd degré**. En dépit des projets en vigueur, les personnels ont choisi des représentants déterminés à faire reconnaître la place de la psychologie dans l'Education nationale.

Nous souhaitons à tous nos collègues une bonne année et une bonne santé professionnelles. Dans ce sens, nous renouvelons notre demande de créations de postes de remplaçants PsyEN EDA pour les postes vacants et les congés maladie, qui ne doivent plus être « compensés » par les Psychologues déjà en charge de leur propre secteur (1800 élèves en moyenne).

La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » a été promulguée, entérinant le transfert des missions d'information pour l'orientation et la plupart des personnels des DRONISEP aux Régions. Alors que ces dispositions doivent prendre effet au 1er Janvier 2019, l'Etat a fixé par un décret daté du 04/01/2019, les modalités de compensation financière attribuées aux régions pour les charges accompagnant le transfert des 200 ETP prévus. Les personnels ont découvert ce décret qui n'a pas été soumis aux instances représentatives et ne sont toujours pas informés de leur sort !

Par ailleurs, le Ministère entretient son silence face au devenir des CIO mais montre une volonté délibérée de réduire de manière drastique le recrutement des PsyEN, atteignant dans la spécialité EDO une baisse de 51% en 2 ans. Choix incompréhensible, alors que la moyenne européenne de prise en charge est d'un psychologue pour 800 élèves, alors même que les réformes en cours rendent plus complexes la construction des parcours, qu'une hausse de la démographie scolaire est attendue dans le second degré et que, chaque jour sur le terrain, jeunes, familles et partenaires sollicitent davantage notre expertise.

Nous souhaitons revenir brièvement sur les sujets abordés avec Madame la Rectrice lors de l'audience du 5 décembre 2018 avec les représentants FSU. Des engagements avaient été pris :

- Compensation du poste de directeur laissé vacant au CIO de Tergnier par le recrutement d'un psychologue EDO contractuel, en vue de soulager l'équipe.
- Diffusion par M. le Secrétaire général d'une note dans les CIO concernant les frais de déplacement, précisant le principe et les modalités de déclaration des frais pour permettre un remboursement sans restriction arbitraire des frais de transport et de repas.
- Mise en place institutionnalisée par bassin des réunions des PsyEN des 2 spécialités, qui sont prévues dans le décret.
- Clarification des critères de choix des bénéficiaires des formations MIN, en particulier du

« DU Autisme » actuellement proposé aux PsyEN EDA. Demande réitérée qu'il soit également proposé aux PsyEN EDO.

→ Mise en place de formations communes aux 2 spécialités.

Nous souhaitons profiter de cette CAPA pour avoir un point sur la mise en œuvre de ces engagements.

Concernant les deux derniers points (sur la formation des personnels) nous souhaiterions que les représentants des personnels soient associés aux travaux. Peut-être sous la forme d'un groupe de travail ?

→ Enfin, concernant le devenir des CIO d'Hirson et de Tergnier, le rectorat attendait en décembre le retour du Ministère suite à l'annonce de désengagement du CD de l'Aisne en 31 juillet 2019. Qu'en est-il aujourd'hui ?

De manière plus générale, cette CAPA d'installation s'ouvre dans un climat très tendu : menaces contre le paritarisme et contre le statut de la Fonction Publique avec le projet CAP22, la politique de casse du service public via les suppressions de postes et les réformes en cours, la fusion des académies qui risque d'avoir des conséquences désastreuses pour les agents des services des rectorats, mais aussi pour toute la communauté éducative de notre académie et, par « ruissellement », sur ses usagers, élèves et familles.

Concernant le traitement des carrières, nous continuerons à défendre nos positions par rapport à la méritocratie et à dénoncer l'absurdité de ce système d'avis, qui génère de l'inégalité entre nos collègues et entretient un sentiment de culpabilité et de défiance préjudiciable au bien-être au travail.

Nous dénonçons et combattons également des choix d'application des textes préjudiciables aux déroulements de carrière des PsyEN, particulièrement aux PsyEN EDO en ce qui concerne l'accès au 3^e grade.

Si le décret 2018-8 du 4 janvier 2018 apporte enfin une actualisation de divers décrets concernant les indemnités versées aux PsyEN EDO et EDA, il ne rectifie en rien le montant de l'indemnité de sujétion particulière scandaleusement bas pour les PsyEN EDO, ce que nous continuons de dénoncer avec énergie et indignation.

Dans le premier degré, la mise en place des CP puis des CE1 « à 12 » avec des moyens constants se déploie en mettant à mal les autres dispositifs d'aide aux élèves en difficulté (RASED ; maîtres surnuméraires) alors que la liberté pédagogique des professeurs des écoles se restreint, à coup de recommandations, d'injonctions ministérielles et d'évaluations et que la pression s'accroît sur les enseignants comme sur les élèves.

Dans le second degré, la mise en place de la réforme des lycées et de Parcoursup instaure une école du tri social, véritable machine à exclure. Les premières victimes seront les élèves les plus fragiles et ceux issus des classes populaires. Ce gouvernement n'a choisi d'améliorer ni les conditions d'études des élèves, ni les conditions de travail des personnels.

Tout au long de leurs divers mandats, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU offrent un accompagnement personnalisé et collectif aux collègues du 1^{er} et du 2nd degré. Loin des clichés que véhicule ce gouvernement sur des syndicats conservateurs et passésistes, ils ont aussi à cœur d'enrichir la réflexion des personnels sur le métier et sur l'amélioration de notre service public. C'est sur ces principes qu'ils ont impulsé bien des mouvements académiques et nationaux contre les projets désastreux du gouvernement.

Avec ce nouveau mandat, nos syndicats continueront à œuvrer dans ce sens. Dans les instances, les élus du SNUipp-FSU et du SNES-FSU continueront de se battre pour faire respecter les droits des agents et leurs conditions de travail mais également les droits des usagers.